

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D É P A R T E M E N T D E S P Y R É N É E S O R I E N T A L E S

COMMUNE DE CORNEILLA-DEL-VERCOL

Arrêté temporaire

Portant autorisation d'occupation du domaine public pour un déménagement
N° T102/2025

Le Maire de la commune de CORNEILLA DEL VERCOL

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1;
Vu le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu la demande présentée le 15 juillet 2025 par Madame Laëtitia DESCAMPS, sollicitant l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public sis au n° 25 Avenue Maréchal Joffre à l'occasion d'un déménagement,

Considérant la nécessité de garantir la sécurité du public et la bonne circulation pendant l'intervention,

ARRÊTÉ :

ARRETE :

Article 1^{er} : Madame Laëtitia DESCAMPS est autorisée à effectuer un déménagement au n°25 Avenue Maréchal Joffre, **du 18 juillet 2025 à 8h00 au 19 juillet 2025 à 18h00.**

Article 2 : Cette opération impliquera la réservation temporaire d'un emplacement de stationnement sur le domaine public.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire est à la charge de Madame Laëtitia DESCAMPS, qui devra veiller à sa conformité et à sa visibilité pendant toute la durée des travaux.

Article 4 : L'occupation du domaine public devra se faire sans porter atteinte aux droits des tiers et dans le respect des règles de sécurité et de propreté.

Article 5 : Monsieur le maire de la commune de Corneilla-del-Vercol, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'Elne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Une notification sera adressée à Madame Laëtitia DESCAMPS.

CORNEILLA DEL VERCOL, le 15 juillet 2025

Le Maire,

Christophe MANAS